



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

20891-F

Distr. LIMITEE
PPD.273 (SPEC.)
16 décembre 1994
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Réunion du Groupe d'experts régional africain sur les femmes
dans l'industrie alimentaire
Arusha (Tanzanie), 17 - 20 janvier 1994

RAPPORT FINAL *

établi par

le Groupe de l'intégration des femmes
au développement industrie.

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
1. INTRODUCTION ET GENERALITES	4
1.1 OBJECTIFS	5
2. PARTICIPATION A LA REUNION ET ORGANISATION	5
2.1 PARTICIPATION	5
2.2 ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU	5
3. COMPTE RENDU DES DEBATS	6
3.1 OUVERTURE	6
3.2 PRESENTATION DU DOCUMENT D'INFORMATION ETABLI PAR Mme MERCY DIKITO	7
3.2.1 Examen du document d'information	7
3.3 EXPOSES SUR LES SITUATIONS NATIONALES	8
3.3.1 Contraintes des femmes chefs d'entreprise dans l'industrie alimentaire	8
3.3.1.1 Cadre de l'action	8
3.3.1.2 Finances/crédit	9
3.3.1.3 Technologie	9
3.3.1.4 Formation	9
3.3.1.5 Information	10
3.3.1.6 Commercialisation	10
3.3.2 Contraintes des femmes salariées dans l'industrie alimentaire	11
3.3.3 Examen des communications sur les situations nationales	11
3.4 COMMUNICATIONS DE SPECIALISTES	12
3.4.1 Projet régional africain d'équipements industriels polyvalents pour le Mali et le Burkina Faso, par M. R. Imboden	13
3.4.2 Technologies écologiquement rationnelles économisant l'énergie, par Mme N. Musonda	13
3.4.3 Technologies écologiquement rationnelles et économes en énergie pour le développement industriel durable en Afrique, par M. J. J. Kojo Asiedu	14
3.4.4 Organisation de l'Unité africaine (OUA)	14
3.4.5 Débat sur les communications de spécialistes	15
3.5 GROUPES DE TRAVAIL CHARGES DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS ET DE DEFINIR DES MESURES DE SUIVI	15

TABLE DES MATIERES (cont.)

	<i>Page</i>
3.6 CEREMONIE DE CLOTURE	16
3.6.1 Synthèse du débat général et des débats des groupes de travail	16
3.6.2 Déclarations finales	17
3.6.2.1 Déclaration de Mme M. A. Martin, chef par intérim du Groupe de l'intégration des femmes au développement industriel de l'ONUDI	17
3.6.2.2 Déclaration de Mme Makinda (député), Ministre du développement communautaire, de la femme et de l'enfant	17
3.6.2.3 Déclaration au nom des participants	18
4. RECOMMANDATIONS ET MESURES DE SUIVI	18
PREAMBULE	18
INFORMATION ET COMMUNICATION	19
FORMATION	20
TECHNOLOGIE	20
CREDIT ET FINANCES	21
COMMERCIALISATION ET INOCUITE DES PRODUITS	21
INFRASTRUCTURES	22
CONCLUSION	22
ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS	23
ANNEXE 2 - PROGRAMME DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS	28
ANNEXE 3 - LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUES	30

1. INTRODUCTION ET GENERALITES

En Afrique, les femmes effectuent traditionnellement 80% des travaux de production agricole, ainsi que de transformation et de conservation des denrées alimentaires, et représentent 60% de la main d'oeuvre agricole. Compte tenu de ce rôle traditionnel important, les industries alimentaires représentent pour elles une des voies d'accès les plus aisées aux activités industrielles dans la plupart des pays africains. Ces industries revêtent une importance primordiale pour les pays africains car elles constituent *notamment* une structure permettant un développement durable et une autosuffisance en associant l'agriculture à l'industrialisation.

Bien que les niveaux de développement économique, social et politique varient selon les pays africains, les femmes, du fait même de leur sexe, sont couramment assujetties à des contraintes qui s'ajoutent à celles de tout chef d'entreprise, notamment au manque de moyens de bonne qualité permettant d'effectuer des récoltes, à des infrastructures insuffisantes pour le transport des produits, à des problèmes d'emballage ainsi qu'au manque d'installations de stockage et de structures efficaces de commercialisation. Ces contraintes doivent être surmontées pour que ce secteur soit renforcé et que la participation des femmes y soit développée au maximum. Les problèmes d'accès au crédit, à la technologie, à la formation et à l'information sont notamment des obstacles importants que les femmes doivent surmonter. Les femmes, employées dans une large mesure par les industries alimentaires, subissent des restrictions en ce qui concerne les conditions d'emploi, l'accès à la formation et la promotion à des postes d'encadrement.

L'ONUDI a reçu le mandat important de favoriser l'intégration des femmes dans le développement industriel et a adopté un programme et un plan d'action à cet effet pour la période 1990-1995, afin que les femmes soient mieux intégrées tant aux activités d'exécution qu'à l'élaboration des orientations et aux programmes de recherches, de façon à bénéficier de tous les programmes et projets dans des conditions d'égalité. Pour ce faire, ce plan d'action mentionne la nécessité d'organiser des réunions de groupes d'experts/séminaires sur les femmes dans le développement industriel, afin d'examiner des questions et des stratégies précises, relatives à la promotion des femmes dans l'industrie, et de sensibiliser les décideurs à ces questions.

Le rapport de la Réunion d'experts sur le rôle des femmes dans l'agro-industrie, organisée par l'ONUDI, a été soumis à la huitième conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Bujumbura (Burundi) du 17 au 19 septembre 1989. Celle-ci a ensuite appelé l'ONUDI à effectuer un suivi en organisant une réunion du Groupe d'experts régional africain, afin qu'il établisse un programme visant spécialement à aider les femmes africaines à surmonter les contraintes qui les empêchent de contribuer pleinement au développement de l'industrie, de l'industrie alimentaire en particulier.

Action 21, le programme adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro (Brésil), indique clairement que la pleine participation des femmes est indispensable au développement durable. De même, le développement industriel écologiquement durable est impossible sans l'information et la participation active des femmes. L'industrie alimentaire joue un rôle crucial dans ce contexte car elle représente le moyen principal de développer les régions rurales, d'accroître le nombre d'emplois non agricoles et de ménager une transition en vue d'améliorer les moyens de subsistance des femmes.

Conformément aux mandats susmentionnés, l'ONUDI a organisé la Réunion du Groupe d'experts régional africain sur les femmes dans l'industrie alimentaire, qui s'est tenue à Arusha (Tanzanie) du 17 au 20 janvier 1994. Cette réunion n'a pas seulement permis aux différents pays participants d'échanger des idées et des données d'expérience, mais a aussi exploré les moyens d'accroître la participation des femmes dans l'industrie alimentaire aux fins d'un développement plus durable.

1.1 Objectifs

Les objectifs de la Réunion du Groupe d'experts étaient d'effectuer un examen critique de la participation des femmes dans le secteur alimentaire et de formuler un ensemble de recommandations pratiques relatives aux orientations, aux programmes et aux projets qui doivent faciliter et accroître cette participation en Afrique.

Ces recommandations fourniront des suggestions pratiques aux organisations de femmes, aux planificateurs et décideurs des gouvernements, aux organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, aux services publics nationaux chargés de la promotion de la femme, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, nationales et internationales, en vue d'améliorer la situation des femmes dans les industries alimentaires, ainsi que des programmes et projets concrets à mettre en oeuvre aux niveaux national, régional et international.

Elles orienteront l'ONUDI dans ses activités consistant à promouvoir les industries alimentaires en Afrique et à étudier efficacement le rôle et la participation qu'y ont les femmes.

En outre, elles fourniront à l'ONUDI des informations générales intéressantes et lui permettront ainsi de fournir une contribution précieuse aux délibérations de la cinquième conférence régionale sur les femmes qui doit se tenir à Dakar en 1994, pour préparer la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes prévue pour 1995.

2. PARTICIPATION A LA REUNION ET ORGANISATION

2.1 Participation

Treize experts africains venus du Cameroun, de Côte d'Ivoire, d'Egypte, d'Ethiopie, de Guinée, du Malawi, du Mali, de Namibie, du Nigéria, d'Ouganda, du Sénégal et de Tanzanie ^{1/} ont participé à la Réunion du Groupe d'experts. Les experts faisaient partie de l'une ou l'autre catégorie suivante:

- 1) personnes travaillant actuellement dans les industries alimentaires, en qualité de producteurs/ouvriers d'usines/chefs d'entreprise/cadres;
- 2) décideurs au niveau du gouvernement ou personnes travaillant dans des institutions financières ou des associations en rapport avec l'agro-industrie.

En outre, 20 personnes ont été présentes à la Réunion, en qualité d'observateurs, et ont participé activement aux délibérations ainsi qu'à la formulation des recommandations. (La liste exhaustive des participants à la Réunion figure à l'ANNEXE 1).

2.2 Election des membres du bureau

La Réunion a élu les personnes suivantes membres du bureau:

Présidentes: Mmes Rachael Lugembe et Pricilar Olekambaine (Tanzanie) ^{2/}

Vice-présidente: Mme Aminata Ndiaye (Sénégal)

Rapporteur: Mme Shafika Saleh Nasser (Egypte)

^{1/} Deux experts tanzaniens ont été invités à participer à la Réunion du Groupe d'experts.

^{2/} Mme Olekambaine, Directrice de la Division des femmes et des enfants du Ministère du développement communautaire, de la femme et de l'enfant, a succédé à Mme Lugembe, secrétaire principale au même ministère, prise par d'autres obligations.

3. COMPTE RENDU DES DEBATS

3.1 OUVERTURE

La Réunion du Groupe d'experts a été ouverte par un discours de bienvenue de Mme R. Lugembe, secrétaire principale au Ministère du développement communautaire, de la femme et de l'enfant, qui a exposé aux experts les objectifs de la Réunion et a demandé instamment aux participants de présenter des stratégies concrètes indiquant comment venir à bout des contraintes auxquelles les femmes sont assujetties dans l'industrie alimentaire. Remerciant l'ONUDI d'avoir organisé et financé la Réunion conjointement avec le Gouvernement tanzanien, elle a accueilli chaleureusement les participants.

M. Nicas G. Mahinda (député), Vice-Ministre de l'industrie et du commerce, a prononcé le discours officiel d'ouverture. Mentionnant le rôle crucial que jouent les femmes africaines en produisant 80% des aliments consommés en Afrique, en représentant 60% de la main d'oeuvre agricole et en comptant des chefs d'entreprise et des salariées de l'industrie alimentaire, il s'est félicité de l'initiative de consacrer cette réunion à une question importante pour les femmes africaines. Outre les contraintes générales auxquelles est assujéti tout chef d'entreprise, il a abordé les problèmes propres aux femmes, en ce qui concerne l'accès aux terres, au crédit, à l'information économique, aux technologies, à la commercialisation et à la formation. Bien que de nombreux pays africains aient fait beaucoup de progrès sur la voie de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, celles-ci sont victimes, surtout dans le secteur informel, des procédures juridiques et réglementaires restrictives en matière d'environnement, pour ce qui est de l'enregistrement des entreprises et de la propriété des biens tels que les terres et les bâtiments. M. Mahinda a demandé instamment aux participants de présenter des stratégies et des recommandations concrètes pour réduire ces contraintes afin d'accroître la participation des femmes dans le secteur alimentaire.

Le chef par intérim du Groupe de l'intégration des femmes au développement industriel de l'ONUDI a réaffirmé l'importance de la Réunion du Groupe d'experts pour l'ONUDI. Les recommandations de cette réunion ont d'abord pour objet de fournir des suggestions pratiques visant à améliorer la situation des femmes dans les industries alimentaires, ainsi que des programmes/projets concrets à mettre en oeuvre aux niveaux national, régional et international. Elles permettront à l'ONUDI de mettre au point nos contributions à la cinquième conférence régionale sur les femmes qui doit se tenir à Dakar en 1994 et qui préparera la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Parallèlement, les résultats de la Réunion du Groupe d'experts orienteront les activités de l'ONUDI en faveur des industries alimentaires africaines et son étude efficace du rôle et de la participation qu'y ont les femmes.

Après un bref rappel de l'histoire des activités de promotion des femmes dans le développement, une étude typologique effectuée à l'échelle mondiale, intitulée *Women in Manufacturing - Participation Patterns, Determinants and Trends*, que l'ONUDI a effectuée en 1993, a été mentionnée. Il s'agit d'une typologie des activités des femmes dans le secteur industriel, accompagnée d'une analyse de variables socio-économiques par groupe de pays. Cette étude comprend également une analyse prospective, portant sur une période allant jusqu'à l'an 2000, des questions, des contraintes et des défis liés à la participation des femmes dans l'économie et l'industrie. Bien que cette étude mette en évidence la contribution essentielle des femmes à la production, quel que soit le degré ou le type de développement économique du pays considéré, leur participation est soumise à des conditions d'inégalité.

Comme l'indique le Programme Action 21, il n'est pas possible de parvenir à un développement industriel écologiquement durable sans que les femmes y participent activement en étant informées. Comme le prouve sa restructuration, l'ONUDI a affirmé ce principe et a considéré les questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement industriel comme une priorité de son plan à moyen terme. Le chef par intérim du groupe susmentionné a demandé instamment aux participants de présenter des recommandations pratiques sur la manière de mieux prendre en considération les problèmes des femmes dans l'industrie alimentaire.

3.2 PRESENTATION DU DOCUMENT D'INFORMATION ETABLI PAR Mme MERCY DIKITO

Les femmes africaines sont fortement intégrées à l'industrie alimentaire, ce qui est attribué au fait que l'accès y est relativement aisé en raison de ses faibles besoins, au regard des investissements, du niveau d'études et des qualifications, et de la compatibilité entre les activités en question et le rôle reproducteur traditionnel des femmes. Les revenus perçus sont faibles car les femmes, du fait même de leur sexe, ont un accès limité à la terre, à d'autres formes de propriété immobilière, au crédit, à la technologie, à la formation, aux services consultatifs et aux services de vulgarisation ainsi qu'à l'information commerciale et économique.

Les femmes chefs d'entreprise de l'industrie alimentaire mènent leurs activités dans les secteurs formel et informel et sont fortement majoritaires dans ce dernier qui emploie le plus de femmes. Dans le secteur formel, peu de femmes possèdent des entreprises de cette industrie. Leur participation y est influencée par des facteurs à la fois sociaux, culturels, religieux et juridiques et par l'éducation.

En tant que salariées du secteur alimentaire formel, les femmes sont concentrées à des postes peu élevés, à faible rémunération, exigeant des qualifications ou non, et leur absence est frappante aux postes de responsabilité. Leurs perspectives d'avancement/de promotion sont limitées, elles sont victimes du harcèlement sexuel, ne disposent pas de garderie pour leurs enfants sur leur lieu de travail et peuvent souffrir de rester debout durant de longues heures, ce qui peut être à l'origine de varices. Ces heures passées debout, le levage de poids lourds ainsi que des températures et une humidité extrêmes leur font courir le risque de donner naissance à des enfants hypotrophiques.

Le cadre institutionnel public comprend les ministères de l'industrie et du commerce, les groupes économiques régionaux, les institutions pour le développement des petites entreprises et les services publics nationaux chargés de la promotion de la femme. La principale faiblesse de ces institutions, excepté ces services publics, est de ne pas s'occuper des femmes. En outre, les politiques de promotion de la femme, d'une part, et les priorités des secteurs, d'autre part, ne sont pas étroitement liées aux politiques de développement industriel et de développement global. Les institutions du secteur privé comme les chambres de commerce ne répondent pas aux besoins économiques des femmes car la plupart d'entre elles n'en sont pas membres. Les femmes ont généralement du mal à bénéficier des crédits accordés par les banques commerciales. En outre, l'attention a été attirée sur d'autres formes d'aide, à savoir les formes traditionnelles du crédit et l'aide fournie par des intermédiaires intervenant dans les finances, la Banque africaine de développement, les associations de femmes d'affaires, les établissements nationaux et régionaux compétents en matière de formation et de technologie, les ONG, ainsi que des organismes bilatéraux et multilatéraux.

Il est nécessaire de déterminer les activités des femmes dans l'industrie alimentaire qui peuvent se prêter à une revalorisation. Celle-ci est possible si l'on améliore l'accès des femmes à la technologie, au crédit, à l'information et si on les forme à la gestion et aux techniques, notamment aux activités d'entreprises, particulièrement dans les branches qui devraient connaître, selon les prévisions, la croissance la plus forte au cours des cinq prochaines années. Des études de faisabilité effectuées au niveau national pourraient déterminer les activités se prêtant à cette revalorisation, ainsi que les mesures qui s'imposent à cette fin.

3.2.1 Examen du document d'information

La Réunion du Groupe d'experts a souligné que l'amélioration de la participation des femmes dans l'industrie alimentaire devait être amorcée par des politiques bien définies aux niveaux national et international, soucieuses d'équité entre les sexes, pour ce qui est des activités d'entreprise exercées par les femmes et de leurs conditions d'emploi. Ces politiques devraient être liées à divers secteurs et être appliquées dans le cadre d'activités sectorielles concrètes. La mise en route des activités multisectorielles des femmes doit être coordonnée et surveillée par des comités multisectoriels.

La prédominance des femmes dans les micro-entreprises et les petites entreprises de travail à domicile, particulièrement celles du secteur informel, ne devrait pas être considérée comme un signe de l'incompétence des femmes mais comme un effet produit par leur milieu socio-économique. Ainsi, il est nécessaire de prendre des mesures qui peuvent transformer les micro-entreprises de femmes travaillant à domicile en entreprises industrielles de tailles moyenne et grande. A cet effet, il est capital que les femmes acquièrent des qualifications pertinentes en matière de gestion et de techniques et que leur accès à l'information économique, aux marchés, au crédit et à la technologie soit facilité. Il est également indispensable que les filles bénéficient d'un enseignement mettant l'accent sur les sciences et techniques pour que la participation des femmes dans le sous-secteur alimentaire, en qualité de chefs d'entreprise et de salariées, soit fondée sur des conditions d'égalité.

Il est primordial d'introduire des techniques domestiques permettant d'économiser du temps et de la main d'oeuvre, afin de réduire la charge de travail des femmes et de leur laisser ainsi le temps nécessaire à une participation significative dans l'industrie alimentaire. Tant qu'elles devront concilier leurs rôles multiples sans aide, les contraintes de temps continueront de faire partie de leurs principales difficultés.

Le sous-secteur alimentaire qui fournit de la valeur ajoutée à tous les niveaux est à la base de l'industrialisation. C'est pourquoi l'action en faveur de l'intégration des femmes dans ce sous-secteur a pour effet d'augmenter leurs revenus et leur participation au processus industriel.

3.3 EXPOSES SUR LES SITUATIONS NATIONALES

Chaque expert disposait de 15 minutes pour mettre en relief les principaux sujets traités dans le rapport sur son pays. Les exposés ont été consacrés essentiellement aux contraintes auxquelles les femmes sont assujetties dans les industries alimentaires, en tant que chefs d'entreprise et salariées, et aux recommandations visant à les atténuer. Les principales questions intéressant les femmes chefs d'entreprise ont eu trait au cadre de l'action, à l'inaccessibilité du crédit/des finances, de la technologie, de la formation, de l'information et de la commercialisation aux femmes.

3.3.1 Contraintes des femmes chefs d'entreprise dans l'industrie alimentaire

3.3.1.1 Cadre de l'action

Il est indispensable de disposer d'un cadre d'action pour créer un environnement propice à la participation active des femmes au développement global, en particulier à celui des industries alimentaires. Cette question a été soulignée dans les exposés de pays tels que le Cameroun, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda et le Sénégal et les recommandations ci-après ont été formulées à cet effet:

- Les services publics nationaux chargés de la promotion de la femme devraient avoir des politiques bien définies à cette fin qui soient associées aux politiques de développement global et industriel.
- Des services s'occupant des femmes devraient être créés dans tous les ministères afin de réduire au minimum les problèmes de mise en oeuvre et de coordination, conformément aux recommandations de l'OUA.
- Tous les domaines en rapport avec les questions intéressant les femmes devraient faire l'objet d'une coordination interministérielle.
- Les gouvernements devraient prendre des mesures antidiscriminatoires pour faciliter la participation des femmes dans l'industrie alimentaire.

3.3.1.2 Finances/crédit

Comme l'ont fait observer la plupart des experts (ceux de Guinée, d'Ethiopie, du Mali, d'Ouganda, du Nigéria, du Cameroun, de Côte d'Ivoire et du Malawi) dans leur exposé, le manque de crédits ou l'accès limité au crédit est le problème principal des femmes, ce qui explique, dans une large mesure, la prédominance des femmes dans le secteur informel, ainsi que dans les micro-entreprises et les petites entreprises, où l'accès est relativement aisé. L'inaccessibilité du crédit aux femmes compromet, en outre, leurs possibilités d'accéder à la technologie, à la propriété foncière, etc.

Les recommandations formulées portent notamment sur la mise en oeuvre des programmes appropriés de crédit par des ONG de femmes (comme l'Uganda Women's Finance and Credit Trust) et des intermédiaires, par exemple, et la diffusion d'informations sur les sources de crédit, afin de permettre aux femmes de mieux bénéficier du crédit.

3.3.1.3 Technologie

Le manque de technologies appropriées est une contrainte majeure qui réduit la compétitivité des femmes dans l'industrie alimentaire. Il est dû à des causes telles que l'inaccessibilité aux crédits permettant d'acquérir les technologies nécessaires, le manque d'informations sur les types de technologies, leurs sources et les conditions de leur transfert. D'autres causes sont l'impossibilité pour les femmes d'acquérir une formation à l'utilisation, à l'entretien et à la réparation des machines ainsi que leur absence dans la conception et la mise au point des technologies, ce qui rend, d'un point de vue social et culturel, ces dernières impropres à être utilisées par les femmes. L'utilisation de technologies appropriées augmente la production, améliore la qualité des produits, accroît les possibilités d'écouler ceux-ci sur le marché, allège la charge de travail, surtout au profit des femmes, et réduit l'ennui et la pénibilité du travail. Des études effectuées par le Tanzania Food and Nutrition Centre (centre tanzanien pour l'alimentation et la nutrition) ont montré que la lourde charge de travail des femmes représentait 11 à 14 heures de travail par jour.

Les recommandations visant à remédier à cette situation suggèrent notamment d'améliorer l'accès des femmes aux technologies appropriées en adoptant des programmes leur permettant de mieux bénéficier de crédits, en faisant un effort en faveur de l'enseignement et de la formation des femmes, surtout dans les disciplines scientifiques et techniques, en les formant à la gestion et à l'utilisation, à l'entretien et à la réparation des machines ainsi qu'en modernisant les techniques traditionnelles existantes de traitement des denrées.

3.3.1.4 Formation

Le manque de compétences en matière de gestion, de techniques et de création d'entreprises est également, pour les femmes, un inconvénient majeur relevé au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Egypte, en Ethiopie, au Malawi, au Mali, au Sénégal et en Ouganda. Cette situation est aggravée par le niveau d'études peu élevé et l'analphabétisme important des femmes.

Les recommandations visant à améliorer cette situation ont mis l'accent sur l'action favorisant les programmes de lutte contre l'analphabétisme des femmes, les programmes éducatifs pour les filles, les échanges de visites de femmes travaillant dans l'industrie alimentaire, la formation des femmes aux activités d'entreprise, l'évaluation du déficit des compétences de chef d'entreprise chez les femmes et leur formation aux techniques, à la gestion et à la création d'entreprises. D'autres mesures suggérées portent sur la mise en place de services consultatifs pour les entreprises de femmes, à l'instar de ce qui est fait au Nigéria par l'Institut fédéral de recherche industrielle. Dans les pays sans tradition industrielle comme le Mali, les personnes souhaitant acquérir une formation à caractère industriel devraient d'abord faire, à cette fin, des études dans un établissement d'enseignement approprié.

3.3.1.5 Information

L'accès à l'information économique est indispensable à la survie de tout homme ou femme d'affaires dans le monde des affaires. Pour des raisons socio-culturelles et autres, l'accès des femmes à cette information est très limité. Ainsi, la plupart d'entre elles ne connaissent pas les entreprises viables, les établissements accordant des crédits, les technologies disponibles, les conditions de leur transfert, les sources de matières premières, les possibilités de commercialisation, etc. Ce problème a été particulièrement mis en relief par les experts du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Mali, du Nigéria et d'Ouganda.

Il ressort des débats que l'amélioration de l'accès des femmes à l'information économique nécessitera les mesures suivantes:

- Faciliter l'information pertinente sur le traitement des denrées, aux niveaux national, régional et international;
- Favoriser les échanges de visites de femmes travaillant dans l'industrie alimentaire;
- Accéder à l'information économique sur les marchés mondiaux et la diffuser auprès des femmes chefs d'entreprise;
- Faciliter la tenue régulière de réunions de femmes travaillant dans l'industrie alimentaire, aux fins d'échanges d'informations;
- Effectuer des études de faisabilité pour déterminer les domaines où la création d'entreprises est possible, les sources de matières premières, les possibilités de commercialisation, les perspectives, etc.

3.3.1.6 Commercialisation

Les experts d'Ethiopie, du Mali, du Nigéria, du Sénégal et d'Ouganda ont indiqué que la commercialisation des produits des femmes rencontre souvent des difficultés en raison, notamment, du manque d'informations sur les possibilités de commercialisation, de la qualité et de la compétitivité médiocres des produits, ainsi que de la pénurie de matières premières.

Les recommandations formulées ont souligné la nécessité des mesures ci-après:

- Créer des liaisons en amont et en aval de cette industrie;
- Effectuer des recherches pour améliorer la mise au point des produits, ainsi que la qualité et l'approvisionnement des matières premières,
- Favoriser les coentreprises associant des femmes rurales s'occupant de production alimentaire, de production alimentaire primaire notamment, à des femmes citadines chefs d'entreprise et responsables de la transformation de cette production, afin de faciliter la commercialisation des produits des femmes,
- Organiser des foires-expositions régionales, au moins une fois par an, en Afrique, afin de faciliter la commercialisation des produits des femmes,
- Organiser, hors d'Afrique, au moins une fois par an, des expositions axées sur l'exportation.

3.3.2 Contraintes des femmes salariées dans l'industrie alimentaire

En tant que salariées, les femmes ont, dans l'industrie alimentaire, des perspectives d'emploi limitées. Elles occupent principalement des postes peu élevés dans la hiérarchie, faiblement rémunérés et des emplois non qualifiés et spécialisés, la plupart du temps occasionnels, surtout en raison de leur bas niveau d'études. En outre, elles sont souvent exclues des postes de responsabilité et sont souvent victimes d'une discrimination de facto et de jure, notamment de restrictions, en ce qui concerne les possibilités de promotion et d'avancement. Des exemples ont été rapportés par les experts du Cameroun, de Côte d'Ivoire, d'Egypte, d'Ethiopie, de Guinée, du Mali, de Namibie et du Sénégal. Les femmes souffrent souvent de conditions de travail médiocres, notamment de la longue durée du travail, qui est d'au moins 10 à 12 heures par jour (au Sénégal et en Namibie), de l'humidité et de l'insalubrité des locaux, du manque de garderie pour enfants sur le lieu de travail et de l'absence d'allocations de maternité significatives. Les longues durées de travail leur laissent très peu de temps pour la procréation, le développement personnel et les cours d'alphabétisation.

L'enseignement des filles est indispensable à leur participation dans l'industrie alimentaire, dans des conditions d'égalité, en qualité de chefs d'entreprise et de salariées. Les techniques domestiques économes en temps et en main d'oeuvre pourraient contribuer à leur laisser du temps supplémentaire pour des études en réduisant leur souci des corvées ménagères.

3.3.3 Examen des communications sur les situations nationales

Au cours du débat, en séance plénière, qui a suivi les communications sur les situations nationales, les participants se sont accordés à penser que les difficultés rencontrées par les femmes dans les industries alimentaires africaines étaient semblables et ne variaient qu'en acuité. En outre, il a été convenu d'axer les débats sur les industries agro-alimentaires et pas seulement sur les industries alimentaires car les deux sont étroitement liées.

Différentes phases du développement industriel, de celle des micro-entreprises établies à domicile à celles des entreprises petites, moyennes et grandes, ont été examinées. Il a été souligné qu'il était important de reconnaître l'existence de ces catégories d'entreprises car les femmes chefs d'entreprise ne forment pas un groupe homogène mais ont des possibilités et des problèmes propres selon la phase de ce développement à laquelle elles sont parvenues. Ainsi, l'attention devrait porter essentiellement sur les contraintes et les perspectives des femmes à différents niveaux de la production et l'accent devrait être mis sur des recommandations spécifiques qu'il est indispensable de suivre pour réaliser la transition nécessaire à la croissance et au développement industriels. Différents exemples de mesures d'aide à cette transition ont été donnés. Le cas d'une femme zambienne, chef d'une entreprise de l'industrie alimentaire qui, grâce à un accès amélioré à une technologie nouvelle, à la formation et à un système d'emballage, a porté sa production journalière de 8 pots de confiture par jour à 200 à 300 pots par heure, a été cité notamment.

Les mesures nécessaires ci-après ont été examinées dans l'optique de la transformation des micro-entreprises de femmes, établies à domicile, en PME et en grandes entreprises:

- L'introduction de techniques économisant du temps et de la main d'oeuvre pour réduire la charge de travail des femmes afin de leur laisser le temps nécessaire à une participation significative dans les industries agro-alimentaires;
- L'amélioration de leur accès au crédit, à l'information économique relative, par exemple, aux technologies abordables et existantes ainsi qu'aux conditions de leur transfert, à la formation, à la commercialisation, au crédit, etc.;

- Les mesures, que devraient prendre les organisations internationales comme l'ONUDI, consistant à fournir des informations sur les technologies disponibles, à faciliter leur transfert et à établir un inventaire des technologies existantes appropriées;
- La réalisation d'études de faisabilité pour déterminer les secteurs offrant des perspectives de production, la disponibilité de matières premières, les possibilités de commercialisation, etc.;
- L'amélioration de l'accès des femmes à l'enseignement;
- L'action facilitant la coordination entre plusieurs secteurs par des comités plurisectoriels;
- La création de services des femmes au sein de différents ministères, conformément à ce que le Plan d'action de Lagos a recommandé.

Afin de fournir l'aide susmentionnée, nécessaire à la réalisation de la transition, les gouvernements, les services publics nationaux chargés de la promotion de la femme, les ONG de femmes, ainsi que les femmes membres d'associations de femmes d'affaires et d'organisations régionales et internationales ont toutes un rôle important à jouer. Le rôle du gouvernement consiste à définir le cadre d'action alors que celui de ces services publics est de plaider pour une aide et la prise en considération des problèmes des femmes, dans les plans sectoriels notamment. Ces services publics ne peuvent pas répondre seuls aux besoins des femmes car ces besoins sont plurisectoriels. En conséquence, l'existence, dans différents ministères, de points de coordination devant jouer le rôle de gardiens et sensibiliser les autres ministères s'impose. C'est pourquoi une approche plurisectorielle de la fourniture de l'aide nécessaire a été préconisée.

Les ONG de femmes et les associations de femmes d'affaires, compétentes en la matière, devraient apporter leur concours aux efforts des services publics nationaux chargés de la promotion de la femme, qui défendent les intérêts des femmes, et faciliter l'accès de celles-ci au crédit et à d'autres services d'aide économique. Les ONG de femmes jouent également un rôle important au niveau des populations locales, non seulement en établissant des liens entre les femmes et des donateurs éventuels mais aussi en informant les femmes sur d'autres services d'aide économique.

Les organisations régionales et internationales devraient renforcer les moyens des femmes chefs d'entreprise, des associations nationales et régionales de femmes d'affaires, ainsi que d'autres institutions compétentes qui peuvent fournir des services d'aide économique aux femmes. Ainsi, l'ONUDI et d'autres organisations internationales compétentes ont été priées de financer des études de faisabilité sur des activités de femmes dans le secteur agro-alimentaire et de fournir un appui au développement, au transfert, à la promotion et à la diffusion de technologies.

3.4 COMMUNICATIONS DE SPECIALISTES

Trois spécialistes ont présenté des rapports sur des sujets intéressant la Réunion du Groupe d'experts. Le premier rapport portait sur un projet pilote régional à objectifs multiples, financé par l'ONUDI et le Fonds international de développement agricole (FIDA), au Mali et au Burkina Faso alors que les deux autres avaient pour objet des technologies écologiquement rationnelles économisant l'énergie en Afrique.

L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a ensuite fait une communication, en qualité d'observateur.

3.4.1 Projet régional africain d'équipements industriels polyvalents pour le Mali et le Burkina-Faso, par M. R. Imboden

M. Imboden est le conseiller technique principal (CTP) du projet de développement et de diffusion du matériel approprié de traitement des denrées alimentaires, à l'intention des femmes rurales de l'Afrique subsaharienne, dont la mise en oeuvre par l'ONUDI, en coopération avec le FIDA, a commencé il y a un peu plus d'un an et doit durer deux ans. Ce projet a pour but de trouver les technologies et les modes d'organisation sociale les mieux adaptés à l'installation de moulins et de machines à décortiquer dans les villages. Il prévoit la réalisation d'équipements polyvalents comprenant une machine à décortiquer, un broyeur, une presse à huile, un générateur et un moteur.

Une approche globale du développement des villages a été adoptée, consistant à utiliser ces équipements aux fins d'autres activités génératrices de revenus pour la collectivité, à savoir:

- La production d'électricité pour l'éclairage et la vente aux artisans effectuant des travaux de menuiserie, de soudage, etc. L'électricité est également utilisée pour le chargement de batteries;
- Le pompage et la distribution de l'eau dans le village. La distribution d'électricité et d'eau sont des innovations indispensables à la réduction de la charge de travail des femmes;
- La production d'huiles d'arachide, de palme, de sésame et de beurre de karité. Cette dernière est utilisée comme carburant pour le moteur, au lieu du diesel, et sert à fabriquer des bougies et du savon.

En outre, ces équipements fournissent de l'énergie alimentant d'autres machines telles que des hache-pailles et des scies à bois.

Ainsi, M. Imboden a présenté une approche innovatrice consistant à agir globalement en faveur d'activités viables et génératrices de revenus pour les femmes en faisant intervenir la communauté tout entière. En outre, ce projet montre comment réduire la charge et le caractère fastidieux du travail des femmes et leur laisser ainsi le temps de participer à d'autres activités importantes, à des cours d'alphabétisation, par exemple.

3.4.2 Technologies écologiquement rationnelles économisant l'énergie, par Mme N. Musonda

Mme Musonda, spécialiste de l'alimentation, a une grande expérience de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique. Elle a participé, dans sa spécialité, au programme de formation de l'ONUDI pour femmes chefs d'entreprise dans l'industrie alimentaire et a contribué activement au projet pilote de traitement de jus de fruits, intéressant des femmes en Zambie. S'appuyant sur sa grande expérience de l'alimentation en général, elle a décrit les problèmes écologiques et énergétiques mondiaux, leurs causes et leurs effets sur les populations et l'environnement. En passant du traitement des denrées à domicile au traitement de denrées génératrices de revenus, les femmes utiliseront plus de ressources énergétiques, aggravant ainsi les problèmes écologiques mondiaux.

Afin de réduire la pollution et les problèmes de santé associés à la pollution, les critères de sélection des technologies appropriées ne devraient pas seulement privilégier leurs aspects culturels, sociaux et économiques mais aussi leur caractère écologiquement rationnel et leur propriété d'économiser l'énergie. De même, l'adaptation de technologies à des situations particulières devrait tenir compte du fait qu'elles doivent s'avérer sans danger pour l'environnement et économes en énergie. En choisissant, en adaptant et en diffusant des technologies, il convient de déterminer la source d'énergie qu'elles requièrent, la mesure dans laquelle celle-ci est actuellement et sera, à long terme, disponible, son caractère permanent ou non, renouvelable ou non et la possibilité d'améliorer l'efficacité de son utilisation. Il convient également d'analyser les produits chimiques employés pour conserver les produits alimentaires, ainsi que

leurs effets sur les êtres humains, les animaux et l'environnement. Enfin, les possibilités de réutiliser les matières de rebut doivent être étudiées dans tous les cas et toutes les personnes concernées, y compris les femmes, doivent s'efforcer conjointement d'atténuer l'aggravation des problèmes écologiques et énergétiques mondiaux.

3.4.3 Technologies écologiquement rationnelles et économes en énergie pour le développement industriel durable en Afrique, par M. J.J. Kojo Asiedu

M. Asiedu est administrateur, chargé de la division des services de consultants en matière de recherche et de technologie, au Centre régional africain de technologie (CRAT) de Dakar (Sénégal). Il a participé, notamment avec l'ONUDI, à un certain nombre de projets de développement technologique en Afrique. Dans sa communication, il a décrit la situation actuelle du secteur manufacturier en Afrique, en particulier de l'industrie alimentaire. Celle-ci joue un rôle de premier plan dans le développement socio-économique de l'Afrique. En effet, elle représente 60% de la valeur ajoutée par tout le secteur manufacturier de ce continent.

Afin d'atténuer les problèmes écologiques et énergétiques mondiaux, les technologies de traitement des denrées ne doivent pas être seulement appropriées aux conditions techniques, économiques et sociales dans lesquelles elles sont utilisées, mais aussi écologiquement rationnelles et économes en énergie au sein d'une communauté donnée et à une époque donnée. Elles doivent être utilisées avec les matériaux et l'énergie locaux, être associées aux technologies connues localement, être fondées sur des techniques éprouvées, tenir compte des conditions climatiques ou géographiques locales, dépendre de la disponibilité des matières premières et des conditions du marché et ne causer aucun dommage à l'environnement ou aussi peu que possible. En outre, elles devraient intégrer des systèmes qui réduisent au minimum, recyclent et réutilisent les déchets produits, et ainsi diminuer autant que possible l'appauvrissement des ressources et la pollution en étant utilisées avec des ressources renouvelables. Enfin, elles devraient libérer des êtres humains de travaux ennuyeux, dégradants, excessivement pénibles ou sales.

L'étude des choix technologiques devrait porter sur les questions suivantes: le taux probable d'utilisation de la capacité offerte et ses effets sur les coûts de production; l'importance relative du travail, du capital et d'autres facteurs de production dans le coût de chaque option; les effets de chaque option sur la production et la commercialisation; l'infrastructure et l'appoint que chaque option nécessite; les incidences sur la gestion ainsi que les éléments socio-économiques qui peuvent toucher les fournisseurs, les marchés ou les consommateurs. Les caractéristiques du produit, telles que la pureté, la conformité aux normes, la stabilité et le degré de traitement influenceront également le choix des technologies. En outre, les options énergétiques doivent être prises en considération.

3.4.4 Organisation de l'Unité africaine (OUA)

Mme Teriba, administratrice chargée des affaires concernant les femmes à l'OUA, a informé la Réunion du Groupe d'experts des activités menées par le service s'occupant des femmes au sein de cette organisation. Celui-ci, relativement récent, n'a été créé qu'en 1989. Ses activités ayant trait aux industries alimentaires et intéressant les femmes ont compris la tenue, en 1991, d'un colloque sur les femmes africaines, l'autosuffisance alimentaire et la reprise économique en Afrique, avec l'appui de l'ONUDI et de différentes organisations du système des Nations Unies, ainsi que la réalisation, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'INSTRAW (Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme), d'une étude sur les femmes africaines dans le secteur informel. Celle-ci a débouché sur la suggestion de principes directeurs relatifs aux modalités de l'appui aux activités des femmes dans le secteur informel.

Les femmes s'occupant du traitement de denrées travaillent surtout dans le secteur informel et leurs contraintes sont dues largement au contexte juridique et réglementaire prohibitif, à l'absence/aux limites de l'accès au crédit, à la commercialisation, à l'information, à la formation et à la technologie. Les

recommandations de la réunion devraient porter sur le cadre d'action, la création d'un environnement favorable, la révision et le changement de toutes les lois qui imposent des entraves aux femmes, ainsi que sur la création d'une base de données africaine. Mme Teriba a demandé instamment aux experts et aux observateurs présents à la réunion de militer et de faire en sorte que les recommandations de celle-ci soient acceptées par les autorités compétentes et traduites dans les faits. Enfin, les experts devraient se familiariser avec les documents du traité économique pour l'Afrique.

3.4.5 Débats sur les communications de spécialistes

Les questions et le débat qui ont suivi ont porté essentiellement sur le projet pilote pour le Mali et le Burkina Faso. Les questions soulevées ont révélé notamment des préoccupations sur la viabilité économique du projet, le rapport coût-efficacité des moulins, la durabilité des équipements en question et la possibilité éventuelle de réitérer le projet.

Le spécialiste concerné a expliqué que la viabilité économique n'était possible et le rapport coût-efficacité des moulins favorable que si le projet intégrait d'autres activités génératrices de revenus, telles que la production d'électricité, l'extraction d'huile par pression, etc. La taille du village influence également le rapport coût-efficacité et la viabilité, ce qui explique pourquoi ce projet ne fournit qu'un moulin par village d'un millier d'habitants environ.

La possibilité de réitérer la mise en oeuvre du projet et la durabilité des équipements réalisés ne peuvent être pleinement déterminées qu'au terme de la phase pilote, après observation de l'évolution du projet, lorsque les femmes et les communautés auront pris le relais.

3.5 GROUPES DE TRAVAIL CHARGES DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS ET DE DEFINIR DES MESURES DE SUIVI

Afin de présenter des recommandations et de définir des mesures de suivi, les participants ont été répartis en deux groupes de travail, le groupe A et le groupe B, pour se pencher sur les questions pertinentes convenues, relatives à la participation des femmes dans les industries agro-alimentaires. Les sujets choisis à l'issue d'un long débat général sont les questions essentielles de l'information, de la formation, de la technologie, de la commercialisation, des finances/crédits, et du contrôle de la sûreté et de la qualité. Les personnes ci-après ont été choisies comme présidentes et rapporteurs des groupes respectifs:

Coordonnatrices		Rapporteurs
Mme F. Mariko (Mali)	Groupe A	Mme I. Wanendeya (Ouganda)
Mme L. Kalilani (Malawi)	Groupe B	Mme N. Musonda (spécialiste zambienne)

Les débats des groupes ont porté sur les questions choisies pour la journée et leurs résultats ont été synthétisés par un comité de rédaction comprenant un rapporteur et d'autres membres des deux groupes, avant d'être présentés, examinés, puis adoptés en séance plénière.

Un résumé des recommandations des deux groupes de travail figure ci-après.

Les recommandations relatives à la formation ont souligné la nécessité d'évaluer les besoins de formation des femmes dans l'industrie alimentaire, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel; de former les femmes chefs d'entreprise dans les domaines identifiés et celui de la création de moyens institutionnels; et de renforcer les associations de femmes d'affaires, afin de fournir un appui institutionnel aux femmes.

En ce qui concerne l'information, des données ventilées par sexe, relatives à la situation des femmes dans l'industrie, devraient être recueillies par les ministères et autres institutions compétents; les associations de femmes d'affaires devraient constituer des réseaux avec les institutions nationales et régionales à caractère économique, afin qu'elles puissent recueillir, traiter et diffuser plus facilement l'information économique.

Les recommandations relatives à la technologie et à la sûreté ont souligné la nécessité de développer une collaboration entre les instituts nationaux de technologie, les ONG de femmes et les ministères chargés de la femme afin d'encourager la participation des femmes, en tant qu'utilisateurs finals, à la conception, à la mise au point, à la promotion et à la diffusion des technologies; de perfectionner les techniques traditionnelles pour les adapter au contexte économique; de former les femmes à l'emploi des technologies et à l'entretien des équipements en question; d'introduire des technologies écologiquement rationnelles et économes en temps et en énergie.

Les recommandations relatives à la commercialisation ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer les liens en amont et en aval, sur l'aide à la recherche-développement des produits, sur le contrôle de la qualité et la présentation, sur l'organisation d'expositions à des fins commerciales, sur l'amélioration des liens entre petits et grands producteurs, afin de sensibiliser davantage les chefs de petites entreprises aux normes et sur la réalisation de travaux de recherche, par des instituts compétents, en matière de stockage, de conditionnement et de contrôle de la qualité des denrées traitées selon des techniques traditionnelles.

En outre, la fourniture de services et d'infrastructures indispensables tels que l'électricité, les routes, l'eau et les services d'hygiène a été mentionnée.

Les recommandations relatives aux finances et au crédit ont mis l'accent sur l'appui institutionnel aux ONG de femmes, afin de renforcer leurs moyens d'offrir des crédits aux femmes; sur l'introduction, par les pouvoirs publics, de mesures visant à faciliter l'accès des femmes au crédit; sur la création et le renforcement de services consultatifs pour les femmes, afin de leur fournir des conseils en matière économique; sur la formation du personnel des banques commerciales, pour le sensibiliser aux problèmes de discrimination des femmes; et sur les demandes à adresser aux institutions financières afin qu'elles prennent des mesures spéciales au profit des femmes.

Les recommandations orientées vers l'action ont porté sur la création, par les pouvoirs publics, d'un environnement favorable par la formulation de politiques bien définies de promotion de la femme et leur mise en oeuvre dans tous les secteurs.

3.6 CEREMONIE DE CLOTURE

3.6.1 Synthèse du débat général et des débats des groupes de travail

Le rapporteur a fait la synthèse des débats de la Réunion du Groupe d'experts. Elle a d'abord fait observer que, bien que l'Afrique connaisse de graves pénuries alimentaires, le gaspillage de denrées était considérable, ce qui entraînait la faim et la malnutrition. Ce problème est aggravé par celui de la dette et les programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre dans la plupart des pays africains.

Parmi les stratégies destinées à résoudre les problèmes susmentionnés, celle qui consiste à promouvoir la participation des femmes dans les industries alimentaires est l'une des plus importantes. A cette fin, il convient de se pencher sur les contraintes dont les femmes sont victimes, en ce qui concerne l'accès au crédit, à la formation, à la technologie, à l'information et à la commercialisation. En outre, des mesures proprement destinées à réduire la charge de travail des femmes doivent être prises pour leur laisser le temps nécessaire à une participation significative dans cette industrie.

Les mesures visant spécifiquement à supprimer ces contraintes devraient mettre l'accent sur la formation des filles aux techniques, à la gestion et aux activités d'entreprise, l'accent étant mis sur les sciences et techniques. L'accès des femmes à la technologie doit être amélioré par la possibilité d'obtenir des crédits et des informations et par l'introduction de techniques ménagères, afin que les filles disposent de temps pour des études. L'accès des femmes à d'autres ressources indispensables, telles que le crédit, doit être amélioré. A cette fin, les banques commerciales doivent concéder des avantages spéciaux aux femmes et les moyens des ONG de femmes qui accordent déjà des crédits à ces dernières doivent être renforcés. Les possibilités de commercialisation qui s'offrent aux femmes doivent être accrues par l'amélioration de l'accès à l'information sur ces possibilités et sur les sources de matières premières et de technologies, ainsi que par l'organisation de foires régionales et internationales. Il est possible de combler le manque d'informations des femmes en effectuant des études de faisabilité et en leur permettant de constituer plus facilement des réseaux avec les institutions économiques nationales, régionales et internationales existantes.

3.6.2 Déclarations finales

3.6.2.1 Déclaration de Mme M. A. Martin, chef par intérim du Groupe de l'intégration des femmes au développement industriel de l'ONUDI

L'ONUDI a d'abord remercié le Ministre du développement communautaire, de la femme et de l'enfant, de sa présence, ainsi que le Gouvernement tanzanien, en particulier le Ministère du développement communautaire, de la femme et de l'enfant, d'avoir contribué à accueillir la Réunion du Groupe d'experts et fourni les moyens nécessaires à sa tenue. Mme Martin a noté que les contraintes subies et les obstacles rencontrés par les femmes dans les agro-industries avaient été examinés et que l'accent avait été mis sur le fait qu'il reste encore beaucoup à faire pour accroître la participation des femmes dans ce sous-secteur.

En outre, elle a observé que les recommandations de la Réunion portaient essentiellement sur six domaines d'interventions visant à constituer des moyens nationaux à différents niveaux. Ces recommandations donnent aux gouvernements et à l'ONUDI, notamment, un mandat et des orientations clairs, relatifs à l'intégration des femmes dans les agro-industries. Mme Martin a espéré que ces recommandations seraient suivies par les différents gouvernements, organisations et institutions et que des informations et des données d'expérience sur leur mise en oeuvre seraient échangés.

3.6.2.2 Déclaration de Mme Makinda (député), ministre du développement communautaire, de la femme et de l'enfant

Mme Makinda a retracé brièvement la genèse de la Réunion du Groupe d'experts, mentionnant que l'idée de l'organiser était née en 1989. Elle a fait part de l'importance que le Gouvernement tanzanien attachait à cette réunion et s'est réjouie à la perspective de mettre en oeuvre ses recommandations.

Il a été maintes fois souligné que l'industrie alimentaire était importante dans tout pays et que cette importance allait croissant en Afrique, en raison de la gravité de sa situation économique due partiellement aux conditions de l'aide. Malgré les bonnes intentions qui les ont inspirés, les programmes d'ajustement structurel aggravent les maux de groupes sociaux vulnérables.

Bien que les gouvernements africains aient élaboré des stratégies spécifiques de lutte contre la pauvreté et le sous-développement, conformément à la Charte de l'OUA et au Plan d'action de Lagos, beaucoup reste à faire. Dans le cas de la Tanzanie, par exemple, beaucoup a déjà été fait pour améliorer la situation des femmes mais différents obstacles d'ordres financier et socio-culturel empêchent encore de progresser. Il faut espérer que la Réunion aura amorcé une intense collaboration aux fins d'une participation accrue des femmes dans l'industrie alimentaire. A cet égard, l'ONUDI et le Gouvernement tanzanien ont été remerciés d'avoir accueilli conjointement la Réunion. Mentionnant l'exemple de la

panne d'électricité qui a duré trois jours pendant la tenue de la Réunion, causant quelques inconvénients. Mme Makinda a signalé que les activités industrielles étaient menées dans les conditions difficiles du sous-développement général du pays, ce qui nuisait particulièrement à la participation des femmes dans les industries alimentaires.

3.6.2.3 Déclaration au nom des participants

Une représentante des participants a exprimé sa gratitude au Gouvernement tanzanien et à l'ONUDI pour avoir accueilli conjointement la Réunion. Elle s'est félicitée des efforts entrepris par l'ONUDI pour intégrer les femmes aux processus de développement industriel car les questions intéressant les femmes n'ont longtemps pas pu être prises en considération dans les programmes de développement. Les femmes africaines devraient connaître une promotion, voyant évoluer leur condition de petits chefs d'entreprises et d'ouvrières occupant des postes peu élevés. Dans ce contexte, les recommandations de la Réunion du Groupe d'experts peuvent transformer favorablement la situation actuelle, si elles sont suivies d'effets.

4. RECOMMANDATIONS

Préambule

Selon les estimations, l'Afrique comptera environ 870 millions d'habitants d'ici à l'an 2000. Les femmes africaines sont chargées de près de 80% des activités de production agricole et alimentaire. Elles sont cependant peu nombreuses à étudier l'agronomie ou à gérer des entreprises de taille moyenne dans l'industrie alimentaire.

En 1984, des femmes africaines ont tenu, à Arusha, une conférence régionale, destinée à préparer la conférence mondiale qui a eu lieu à Nairobi en 1985, et ont adopté des stratégies.

Nous sommes à nouveau réunies à Arusha, dans le cadre de la Réunion du Groupe d'experts régional africain sur les femmes dans l'industrie alimentaire, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en coopération avec le Ministère du développement communautaire, de la femme et de l'enfant du Gouvernement tanzanien.

Nous, participantes à cette réunion,

Ayant examiné les obstacles socio-culturels et autres que les femmes rencontrent et les progrès qui ont été réalisés dans l'industrie alimentaire en Afrique;

Ayant pris en considération le contexte macroéconomique mondial et les effets des programmes d'ajustement structurel dans les pays africains;

Réaffirmant que les femmes fournissent une contribution substantielle à l'industrie alimentaire en Afrique et qu'elle y jouent un rôle important, surtout dans le contexte d'un cycle de production alimentaire favorisant le développement écologiquement rationnel et durable;

Reconnaissant la nécessité d'un examen et d'un suivi, en ce qui concerne les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme; la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif; le rôle des femmes durant les années 90; et Action 21, en particulier le chapitre 24 intitulé "Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable"; pour préparer les contributions à la cinquième conférence préparatoire régionale de l'Afrique, organisée à Dakar en novembre 1994 en vue de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

Prenant note et nous félicitant des efforts de l'ONUDI visant à promouvoir la participation des femmes dans l'industrie alimentaire africaine;

Reconnaissant l'utilité de créer des centres de coordination pluridisciplinaires au niveau national pour favoriser, suivre et évaluer les progrès de la mise en oeuvre des recommandations de la présente Réunion du Groupe d'experts;

Convaincus qu'il est urgent que les planificateurs et les décideurs des gouvernements, des services publics nationaux chargés de la promotion de la femme, des organisations de femmes, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que des organismes bilatéraux et multilatéraux de développement adoptent de nouvelles mesures dans ce secteur, aux niveaux national, régional et international;

Ayant identifié les domaines ci-après comme priorités des interventions:

- 1. Information et communication**
- 2. Formation**
- 3. Développement et utilisation de la technologie**
- 4. Finances et crédit**
- 5. Commercialisation et innocuité des produits**
- 6. Infrastructures**

Avons adopté les recommandations ci-après.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- 1. Les gouvernements devraient charger les ministères et autres institutions de recueillir, de traiter et de diffuser les informations sur l'industrie en les ventilant par sexe;**
- 2. Les gouvernements nationaux sont priés de présenter un inventaire des produits agricoles accessibles aux femmes afin de déterminer comment ces produits et leurs sous-produits pourraient être mis au point par des micro-entreprises ainsi que des entreprises petites, moyennes et grandes.**
- 3. Les associations nationales de femmes d'affaires devraient prendre l'initiative de collaborer avec des institutions économiques comme les chambres de commerce, notamment, pour échanger des informations sur les programmes de formation et d'autres services d'aide à l'industrie existants.**
- 4. Les services nationaux d'aide à l'industrie devraient être priés instamment de collaborer avec les associations de femmes chefs d'entreprise et d'encourager leur participation et leur affiliation pour qu'elles aient le meilleur accès possible à ces services.**
- 5. Les informations sur l'industrie fournies par le système des Nations Unies et d'autres organismes compétents devraient être largement diffusées auprès des femmes jusqu'au niveau des populations locales. A cette fin, les réseaux institutionnels existants devraient être revus, afin que la procédure de diffusion de l'information qu'ils mettent en oeuvre soit améliorée.**
- 6. L'ONUDI et d'autres organismes internationaux et régionaux compétents devraient fournir, aux associations de femmes d'affaires, une aide à la création et au renforcement de moyens institutionnels, afin qu'elles puissent obtenir les conseils et les informations économiques nécessaires.**
- 7. Au titre du suivi de l'étude typologique mondiale portant sur le rôle et la participation des femmes dans le secteur manufacturier, l'ONUDI devrait effectuer une étude typologique régionale en Afrique afin de définir les caractéristiques et les facteurs déterminants de la participation des femmes dans l'industrie, ainsi que les tendances qui s'en dégagent. Ces informations serviront à**

déterminer le type d'assistance dont chaque pays a besoin pour accroître la participation et l'intégration des femmes dans l'industrie en Afrique, et l'importance de cette assistance.

FORMATION

1. Des programmes de sensibilisation aux spécificités des hommes et des femmes devraient être établis et mis en oeuvre aux niveaux national et régional, à l'intention des ministères, des organismes publics et des organisations non gouvernementales compétents, ainsi que d'institutions économiques et d'établissements de formation.
2. Les gouvernements sont instamment priés de tenir pleinement compte des questions spécifiques des hommes et des femmes dans leurs plans de développement industriel. A cet égard, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) devrait favoriser, au niveau régional, la prise en considération de ces questions dans l'élaboration, par les Etats Membres, des politiques et des programmes relatifs au développement industriel.
3. Afin de parvenir au développement durable des ressources humaines, les gouvernements devraient fournir des chances égales aux femmes dans les domaines de l'enseignement et de la formation scientifiques et techniques. Les gouvernements sont également priés de proposer la participation de femmes à des programmes de formation.
4. L'ONUDI et d'autres organismes concernés devraient faciliter, en collaboration avec des établissements nationaux de formation et d'autres institutions nationales compétentes, l'évaluation des besoins de formation des femmes dans l'industrie alimentaire, agro-alimentaire notamment, dans le secteur formel comme dans le secteur informel.
5. L'ONUDI devrait favoriser et assurer, en collaboration avec les institutions et organisations régionales et nationales existantes, la formation de chefs d'entreprise et de formateurs dans le domaine alimentaire, agro-alimentaire notamment, en recourant à l'approche globale de l'ONUDI ou à d'autres moyens de formation.

TECHNOLOGIE

1. Les institutions nationales et régionales compétentes en matière de technologie devraient collaborer avec les ministères de la femme et les ONG de femmes, afin d'encourager la participation des femmes à la conception, au développement, à la promotion et à la diffusion des technologies de traitement des denrées.
2. L'introduction de technologies devrait être accompagnée d'une formation appropriée à leur utilisation, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des systèmes correspondants.
3. Les technologies à introduire dans l'usage des femmes devraient être écologiquement rationnelles et économes en énergie/temps. Elles devraient être choisies en consultation avec les femmes, en tant qu'utilisatrices, et le matériel en question devrait être adapté aux conditions locales.
4. Les techniques traditionnelles ou non, existantes, devraient être identifiées, améliorées et/ou perfectionnées par des institutions nationales, régionales et internationales afin d'être adaptées à la conjoncture économique actuelle et de répondre aux demandes du marché, en matière de qualité et de normes.

5. Les gouvernements nationaux et les institutions internationales devraient allouer des fonds et fournir une assistance technique, afin de permettre l'introduction de sources d'énergie de remplacement renouvelables dans le secteur alimentaire/les agro-industries.

CREDIT ET FINANCES

1. Les institutions financières internationales et régionales, comme la Banque africaine de développement, devraient s'efforcer davantage de favoriser la création d'institutions financières intermédiaires pour faciliter l'octroi d'aides financières et de crédits aux femmes, particulièrement à celles qui travaillent dans des entreprises petites et moyennes de l'industrie alimentaire.
2. Les gouvernements devraient encourager la création d'institutions financières et l'établissement de programmes financiers, fondés sur d'autres approches, pour que des crédits et des aides soient accordés aux femmes rurales travaillant dans les agro-industries.
3. Les services publics nationaux chargés de la promotion de la femme devraient, en collaboration avec d'autres institutions compétentes, faire en sorte que les responsables des prêts des banques soient, lorsqu'ils traitent avec les femmes chefs d'entreprise, sensibilisés aux comportements discriminatoires fondés sur le sexe. Ils devraient également faire en sorte que des lois non discriminatoires soient appliquées et que les femmes prennent conscience de leurs droits.
4. Les gouvernements devraient être priés instamment d'élaborer une politique sur les femmes dans le développement, qui porte particulièrement sur tous les problèmes d'accès au crédit et à d'autres ressources productives, et d'assurer son application par les secteurs concernés.
5. Les institutions économiques régionales et sous-régionales qui accordent à des femmes ou envisagent de mettre à leur disposition des lignes de crédit spécifiques sont invitées de façon pressante à mettre à l'étude l'allocation de fonds spéciaux pour soutenir les activités de femmes dans les agro-industries. Les institutions comme la Banque africaine de développement sont tout spécialement priées de faire bénéficier les femmes travaillant dans les agro-industries des lignes de crédit qu'elles accordent en faveur du développement industriel.

COMMERCIALISATION ET INOCUITE DES PRODUITS

1. La formation commerciale devrait porter notamment sur le conditionnement et la présentation des produits pour améliorer leur qualité et leur compétitivité.
2. Un environnement favorable devrait être créé afin de renforcer les liens en amont et en aval des entreprises de l'industrie alimentaire de différentes tailles.
3. L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) devrait encourager ses Etats membres à lever partiellement leurs droits de douane afin de libéraliser leurs échanges de produits alimentaires conditionnés.
4. Les institutions nationales sont priées instamment de diffuser les informations qui permettraient d'améliorer la qualité et l'inocuité des produits de l'industrie alimentaire et d'augmenter leur durée de conservation.
5. Les chefs d'entreprise des agro-industries devraient être encouragés à collaborer avec différentes institutions de normalisation pour améliorer la qualité de leurs produits et se conformer à des normes internationales élevées.

6. Les gouvernements devraient établir des normes de qualité, d'emballage et d'étiquetage ainsi qu'encourager et engager les chefs d'entreprise à s'y conformer.
7. Les gouvernements et les institutions locales de normalisation devraient respecter le Codex Alimentarius et communiquer aux chefs d'entreprise des informations sur les pesticides et les additifs alimentaires qui ont été interdits dans d'autres pays ainsi que sur les dangers du recours aux produits chimiques pour les consommateurs.

INFRASTRUCTURES

1. Les gouvernements nationaux devraient fournir des routes, de l'eau, de l'énergie et d'autres infrastructures pour favoriser les activités productives dans les régions rurales.
2. Des technologies innovatrices et différents moyens devraient être développés pour répondre simultanément aux besoins essentiels, comme ceux en eau et en électricité, des communautés peu dispersées, lorsque les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de leur fournir ces moyens.

Conclusion

La Réunion du Groupe d'experts recommande spécialement à l'ONUDI de déployer des efforts concertés pour mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations qu'elle a formulées dans le cadre de son mandat.

LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE 1

EXPERTS

CAMEROUN

Mme Julienne Kombou
Directrice de Royal Lait
Royal Lait BP 13057
Yaoundé

COTE D'IVOIRE

Mme Akoua N'Gouandi Deza
Conseiller technique
Ministère de la famille et de la promotion de la femme
01 BP 2423
Abidjan 01

EGYPTE

Mme Shafika Saleh Nasser
Professeur de santé publique et de nutrition
Département de la santé publique
Faculté de médecine - Université du Caire
Membre du Comité national des services alimentaires et de la nutrition
Rue Kar El Eini
Le Caire

ETHIOPIE

Mme Yemataworke Haile
Secrétaire générale
Association éthiopienne des femmes chefs d'entreprise
B.P. 4688
Addis-Abeba

GUINEE

Mme Assatou Bobo Diallo
Chargée d'études
à la Section agro-industries et industrie alimentaire
Direction nationale du développement industriel
Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises
B.P. 468
Conakry

MALAWI

Mme Lilian Kalilani
Chef
Agro-Industry & Food Processing (Agro-industrie et industrie alimentaire,
Malawi MEDI Trust
Medi, P/B2
Mponela

MALI

Mme Fadima Mariko
Directrice d'UCODAL
UCODAL BP 1580
Bamako

NAMIBIE

Mme Hilie Shipanga
Head Supervisor Fish Production (Superviseur principal de la production de poisson)
Namibia Pescanova Fishing Industries (Entreprises de pêche Namibia Pescanova)
B.P. 602
Luderitzbucht

NIGERIA

Mme Olyremi Aribisala
Directeur général
Raw Material Research and Development Council (Conseil de recherche-développement sur les matières premières)
Lagos

OUGANDA

Mme Ida Wanendeya
UWFCT/UWEAL
Directrice - opérations (CREDIT PROGRAMMES FOR WOMEN [PROGRAMMES DE CREDITS POUR LES FEMMES])
B.P. 9314
Kampala

SENEGAL

Mme Aminata Ndiaye
Présidence de la République
Avenue Roume
Dakar

TANZANIE

M. W. S. M. Lorri
Administrateur délégué
Tanzanie (TANZANIA FOOD & NUTRITION CENTRE [CENTRE DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION DE LA TANZANIE])
B.P. 977
Dar-es-Salaam

Mme J. Chembo
Standards Officer (Administratrice chargée des normes)
Tanzania Bureau of Standards (Bureau tanzanien des normes)
Dar-es-Salaam

SPECIALISTES

M. Roman Yuan Imboden, CTP (Conseiller technique principal) du projet ONUDI/FIDA pour le Mali/Burkina Faso
B.P. 263
Sikosso (Mali)

M. Kojo Asiedu, administrateur chargé de la division des services de consultants en matière de recherche et de technologie
Centre régional africain de technologie (CRAT)
B.P. 2435
Dakar (Sénégal)

Mme N.M. Musonda, maître de conférences, Université du Botswana
c/o BCA P/Bag 0027
Gaborone (Botswana)

OBSERVATEURS

NIGERIA

Mme O.O. Omolayo-Kalejaiye
Assistant Chief Scientific Officer (Food) (Spécialiste principal adjoint des questions scientifiques [alimentation])
Raw Materials Res. & Devt. Council (Conseil de la recherche-développement sur les matières premières) (Nigeria)
Institut fédéral de recherche industrielle
Oshodi, Lagos

Mme O. Idown
Women's Consultancy Unit (Groupe des services de consultants destinés aux femmes)
Raw Material Research and Development Council (Conseil de la recherche-développement sur les matières premières)
Lagos

Mme Lilian A. Otolorin
Directeur général
Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives
Etat de l'Oyo

Mme O. Madein
Comptable
R.M.R.D.C.
28, Berkley St. Lagos
Lagos

PAYS-BAS

Mme Sabine Willems
Larenstein International College (College international Larenstein)
B.P. 10
Duluti
Arusha (Tanzanie)

TANZANIE

Mme R. Lugembe

Secrétaire principale

Ministère du développement communautaire, de la femme et de l'enfant

S.L.P. 3448

Dar-es-Salaam

Mme E. Mangesho

Economiste principal

Ministère du commerce et de l'industrie

B.P. 9503

Dar-es-Salaam

M. Kaaya

Fonctionnaire du protocole

Ministère des affaires étrangères

Dar-es-Salaam

M. N. M. Makunga

Attaché de relations publiques

A.I.C.C.

B.P. 3081

Arusha

Mme R. M. Mongi

Nutritionniste régional

Ministère de l'agriculture

B.P. 3163

Arusha

Mme Esther Nutting

Presse

Radio Tanzania

B.P. 1236

Arusha

Mme Happiness Mchomvu

TANZANIE/ONUDI

Coordonnatrice du Programme de formation de l'ONUDI pour femmes chefs d'entreprise dans l'industrie alimentaire

Dar-es-Salaam

M. S. G. Bartholomew

(Tanzanie) - expert de l'ONUDI

Expert national

Organisation pour le développement de la petite industrie

B.P. 2476

Dar-es-Salaam

Mme Clemensia (Kelly) Rusimbi
Membre du comité exécutif
Tanzania Business Women Association (Association de femmes d'affaires tanzaniennes)
AZ Tanzania Heritage
B.P. 104
Dar-es-Salaam

Organisation de l'Unité africaine
Mme Yetunde Teriba
Administratrice, chargée des questions de la femme
OUA
Addis-Abeba (Ethiopie)

SECRETARIAT

Ministère du développement communautaire, de la femme et de l'enfant

Mme P. Olekambaine
M. I. M. Mukaruka
M. M. P. Mwanda
M. L. G. Msimbe
Mme L. Joachim
M. R. C. Nyaki
M. N. D. Kaaya

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Mme Marie-Anne Martin, chef par intérim du Groupe de l'intégration des femmes au développement industriel
Mme Ayumi Fujino
Mme Tezer Ulusay de Groot
Mme Mercy S. Dikito, consultante de l'ONUDI

**Réunion du Groupe d'experts régional africain sur les femmes dans l'industrie alimentaire,
Arusha (Tanzanie), 17-20 janvier 1994**

PROGRAMME

17 janvier

- 9 heures Enregistrement
- 9 h 30 Cérémonie d'ouverture
- Discours de bienvenue de Mme R. Lugembe, secrétaire principale au Ministère du développement communautaire, de la femme et de l'enfant;
 - Discours liminaire de M. Nicas G. Mahinda (député), vice-ministre de l'industrie et du commerce;
 - Déclaration de Mme M. A. Martin, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- 10 h 30 Pause
- 11 heures Election des membres du bureau
Organisation de la Réunion du Groupe d'experts (exposé de l'ONUDI)
Présentation du document d'information par Mme M. Mercy Dikito, consultante de l'ONUDI, et débat
- 13 heures Pause du déjeuner
- 14 h 30 Exposés sur les situations nationales (d'une durée de 15 minutes chacun): Guinée, Tanzanie, Ethiopie, Egypte, Malawi, Namibie, Côte d'Ivoire
- 16 heures Pause
- 16 h 20 Exposés sur les situations nationales (suite)
- 17 h 30 Fin de la séance de la journée

18 janvier

- 9 heures Exposés sur les situations nationales (suite): Mali, Ouganda, Sénégal, Cameroun, Nigéria
- 10 h 30 Pause
- 10 h 50 Exposés sur les situations nationales (suite)
- 12 h 30 Pause du déjeuner
- 14 heures Communications de spécialistes
M. Imboden, conseiller technique principal (TF/RAF/90/001)
Mme Musonda (Zambie)
M. Asiedu (Centre régional africain de technologie)

18 janvier (cont.)

16 heures Pause

16 h 20 Débat sur les communications des spécialistes

17 h 30 Fin de la séance de la journée

19 janvier

9 heures Réunions des groupes de travail A et B

Ordre du jour: information et communication, formation, développement et utilisation de la technologie, finances et crédit, commercialisation et innocuité des produits, infrastructures

12 h 30 Pause du déjeuner

14 heures Réunions des groupes de travail (suite)

17 h 30 Fin de la séance de la journée

20 janvier

9 heures Présentation des recommandations des groupes de travail et débat
Formulation de recommandations

12 h 30 Pause du déjeuner

14 heures Adoption des recommandations

17 heures Clôture de la Réunion

- Rapport du rapporteur (Mme S. Nasser [Egypte])
- Déclaration finale de Mme M. A. Martin, chef par intérim du Groupe de l'intégration des femmes au Développement industriel
- Déclaration de Mme A. S. Makinda (député), Ministre du développement communautaire, de la femme et de l'enfant

LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUES

Documents de l'ONUDI

"Le Rôle des femmes dans l'industrie alimentaire en Afrique" (PPD.258 SPEC), par Mme M. S. Dikito

"Appropriate Food Technologies for Women in Central Africa", document présenté par M. J. J. Kojo Asiedu au colloque et à l'exposition, destinés aux femmes et consacrés aux techniques de traitement des denrées, Maroua (Cameroun), 5-9 juillet 1993

"Intégration des femmes dans le secteur agro-alimentaire en Afrique" (PPD.267 SPEC), par Mme I. Berrouane

"Women and Technology", document établi pour le colloque de l'OUA sur les femmes, l'autosuffisance alimentaire et la reprise économique en Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie), 11-15 mars 1991

"Training Programme for Women Entrepreneurs in the Food-Processing Industry" (Résumé du Programme de formation pour femmes chefs d'entreprise dans l'industrie alimentaire)

"Women in Manufacturing: Participation Patterns, Determinants, and Trends, Executive Summary"

"Programme de l'ONUDI pour l'intégration des femmes dans le développement industriel 1990-1995" (GC.3/CRP.3)

Documents présentés par les pays

"Stratégie du gouvernement en matière de promotion de la femme et de son intégration dans l'industrie", par Mme A. N. Deza (Côte d'Ivoire)

"Food Processing and Food Safety", par Mme Shafika Nasser, professeur de santé publique et de nutrition, Faculté de médecine, Université du Caire

"Réunion régionale des experts sur l'intégration de la femme dans le domaine de la transformation alimentaire, Arusha (Tanzanie), du 17 au 20 janvier 1994", par Mme Assatou Bobo Diallo, Conakry (Guinée)

"Ethiopian Women in the Food-Processing Industry", document présenté par Mme Yemataworke Haile à la Réunion du Groupe d'experts régional africain sur les femmes dans l'industrie alimentaire, tenue à Arusha (Tanzanie) du 17 au 20 janvier 1994

"Report on the Integration of Women in Food Processing Industry in Malawi", présenté par Mme Lilian E. V. Kalilani à la Réunion du Groupe d'experts régional africain, tenue à Arusha (Tanzanie)

"Exposé à la Réunion régionale africaine d'experts sur les femmes dans l'industrie alimentaire, tenue à Arusha, en Tanzanie, du 17 au 20 janvier 1994", présenté par Mme Mariko Fadima Siby, Bamako (Mali)

"Namibia's Paper on the Situation of Women in Fish Processing Industries", par Mme H. Shipanga

"The Integration of Women in Food Processing Sector into the Mainstream of Nigeria's Industrialization", rapport du Nigéria établi par Mme O. A. Aribisala, Directeur général du Raw Materials Research and Development Council (Conseil de recherche-développement sur les matières premières), Lagos, pour la Réunion du Groupe d'experts régional africain sur les femmes dans l'industrie alimentaire, tenue à Arusha (Tanzanie) du 17 au 20 janvier 1994

"Contribution à la Réunion régionale africaine d'experts sur les femmes dans l'industrie alimentaire: le cas du Sénégal", par Mme Aminata Mbengue Ndiaye, Arusha, 17-21 janvier 1994

"The Food Processing Sector in Tanzania: The State of Art and the Role of Women", rapport présenté par M. W. Lorri au cours de la Réunion du Groupe d'experts régional africain sur les femmes dans l'industrie alimentaire, tenue à Arusha (Tanzanie) du 17 au 20 janvier 1994

"African Regional Expert Group Meeting on Women in the Food Processing Industry, Arusha, Tanzania, 17-20 January 1994", par Mme Ida M. Wanendeya, Kampala (Ouganda)

Rapports de spécialistes

"Environmentally Sound and Energy Saving Technologies", par Mme Namukolo M. Musonda, Gaborone (Botswana)

"Technologies écologiquement rationnelles et économes en énergie, contribution à la plate-forme multifonctionnelle", par M. Roman Imboden

"Environmentally Sound and Energy Saving Technologies for Sustainable Industrial Development in Africa, with Particular Reference to the Food Processing Sector", par M. J. J. Asiedu

Déclaration

"African Regional Expert Group Meeting on Women in the Food Processing Industry, Arusha (Tanzanie), 17-20 January 1994", déclaration de Mme Yetunde Teriba, administratrice chargée des questions de la femme, Organisation de l'Unité africaine